

2 – Documentation

Conformément au Décret n°2011-996 du 23 août 2011, la fonction documentation est portée par un Service Commun de la Documentation (SCD).

Le SCD de Sorbonne Université est structuré en pôles documentaires et départements transversaux, dont les responsables sont rattachés à la direction du SCD.

Les bibliothèques, déployées sur les sites à proximité des usagers, sont regroupées en trois pôles documentaires correspondant chacun au périmètre d'une faculté. Les responsables de ces pôles assurent la coordination et l'encadrement des bibliothèques de Lettres, de Médecine et de Sciences et entretiennent des relations étroites tant avec les facultés qu'avec les services transversaux du SCD.

Les départements et les missions transversales, assurent le pilotage des activités, notamment dans les domaines suivants :

- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique documentaire pour tous les supports et la gestion des ressources électroniques,
- la formation à l'information scientifique et technique, et le développement des compétences des personnels,
- le soutien à la recherche (dépôt des publications, thèses, bibliométrie),
- la valorisation du patrimoine documentaire, mais aussi scientifique et médical de l'Université,
- le support à l'informatique documentaire et aux technologies de l'information,
- la qualité de l'accueil et le développement des services aux usagers,

Ces départements transversaux interviennent en soutien de l'ensemble des bibliothèques.

Le directeur du SCD, les responsables des départements transversaux et les responsables de chacun des trois pôles documentaires constituent l'équipe de direction du SCD.

Le directeur du SCD instruit et pilote le projet documentaire de l'université. Il met en œuvre, sous l'autorité du président, le déploiement des orientations stratégiques de l'université au sein des bibliothèques, dans les domaines du soutien à la recherche et à la formation.

Les responsables des pôles documentaires (lettres, sciences, médecine) encadrent et coordonnent l'ensemble des bibliothèques du SCD dans le périmètre de l'une des facultés : ils encadrent hiérarchiquement les responsables des bibliothèques intégrées (dépendant du SCD).

Ils participent à la conception et au pilotage des orientations stratégiques du SCD et veillent à leur mise en œuvre dans les bibliothèques et auprès des usagers des bibliothèques.

Ils contribuent à élaborer et mettent en œuvre le projet de service des bibliothèques qui leur sont rattachés, en concertation étroite avec le doyen de la faculté.

La gestion des ressources humaines de l'ensemble des agents du SCD est traitée par la DRH universitaire.

L'organisation des bibliothèques associées existant au sein des composantes de l'université, quelle que soit leur composante de rattachement, n'est pas impactée par la mise en place de Sorbonne Université. Les responsables des pôles documentaires lettres et sciences en assurent la coordination dans le respect des prérogatives propres à leur composante de rattachement.



Les deux SCD comprennent aujourd'hui 186 ETP (53A, 64,9B et 67,1C). Le futur SCD comportera au 1er janvier 2018 186,5 ETP (52,8A, 65,2B et 68,5C).